



**KIMBERLEY
PROCESS
CIVIL SOCIETY
COALITION**



SOCIÉTÉ CIVILE DU PROCESSUS DE KIMBERLEY DE LA RÉGION D'AFRIQUE DE L'OUEST

LA DÉCLARATION DE GRANDBASSAM "POUR UNE EXPLOITATION MINIÈRE RESPONSABLE ET UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nous, organisations membres de la Coalition de la Société Civile du Processus de Kimberley de l'Union du Fleuve Mano, participant à un Atelier Régional tenu à Grand Bassam en Côte d'Ivoire, du 23 au 24 avril 2024, avons délibéré sur l'impact des activités extractives sur les communautés locales de la région, a analysé les facteurs de conséquences inacceptables pour les communautés, avec un accent particulier sur le secteur du diamant. La réunion a convenu de recommandations fortes pour garantir que l'exploitation minière adopte une approche fondée sur les droits et qu'elle soit économiquement bénéfique, socio-écologiquement responsable, politiquement transparente et responsable, afin de garantir la justice sociale et le développement durable. Une attention particulière a été accordée à l'extraction des diamants.

Ces réflexions et analyses ont été menées dans le cadre des objectifs fixés qui visent à :

- a) Présenter et reconnaître les avancées significatives ainsi que les bonnes pratiques réalisées et promues en matière de gouvernance des diamants dans les pays de l'Union du fleuve Mano (UFM) ;
- b) Aborder les défis persistants et divers auxquels sont confrontés les différents acteurs clés, en particulier les communautés locales ;
- c) Envisager conjointement des approches de remédiation pour une gouvernance du diamant ayant un impact économique, social, environnemental et écologique plus inclusif, équitable et durable.

A l'issue de ces deux jours, les organisations membres, à savoir NMJD, WoME, GRPIE, CECIDE, ACTION MINES, GREEN ADVOCATES INT, SCOOPS SEGUELA ont fortement réaffirmé la vision de "défendre les droits des communautés minières", ont adopté la déclaration suivante :

En termes de PROGRÈS

Reconnaissant et appréciant avec une grande satisfaction les efforts des projets régionaux et nationaux mis en œuvre par les membres du KP CSC et leurs partenaires et les progrès notables réalisés dans la documentation de l'impact des industries extractives sur les communautés **Reconnaissant** le fonctionnement efficace et harmonieux de la Coalition

société civile du Processus de Kimberley (KP CSC) et saluant les efforts visant à défendre les droits des communautés touchées par l'extraction de diamants ;

Reconnaisant l'importance des gouvernements, les participants au Processus de Kimberley s'engagent à respecter l'ensemble de principes visant à promouvoir les meilleures pratiques, au profit de l'industrie mondiale du diamant : droits du travail, droits de l'homme, protection de l'environnement, développement des communautés locales, lutte contre la corruption. , et l'exploitation responsable des diamants, comme le prévoit la Déclaration sur les principes d'un approvisionnement responsable en tant que meilleures pratiques (cadre 7) adoptée le 12 novembre 2021 à Moscou ;

En ce qui concerne les DÉFIS et les CONTRAINTES

Consciemment conscient des nombreux défis chroniques associés à l'exploitation minière dans la région, tels que :

- 1) L'exclusion totale des communautés des chaînes d'approvisionnement et de valeur des ressources, conduisant à des inégalités flagrantes, à l'appauvrissement, à la privation et au manque de développement dans les communautés minières ;
- 2) Les impacts positifs et transformateurs limités des actions/projets avec peu de marge pour résoudre les problèmes émergents qui peuvent ajouter de la valeur aux minéraux extraits au profit des processus communautaires ;
- 3) La faible capacité à mobiliser des financements / fonds insuffisants pouvant être mobilisés pour soutenir l'engagement de la société civile qui défend les droits des communautés diamantifères à différents niveaux ;
- 4) La restriction de l'espace civique (avec des lois, des certifications, des accords de niveau de service à chaque niveau administratif, etc.) ;
- 5) La mauvaise intégration du genre et des femmes dans l'exploitation minière et la gouvernance des diamants ;
- 6) L'instabilité institutionnelle provoquée par des changements ou mouvements fréquents des personnes nommées politiques et une volonté politique limitée ;
- 7) L'industrie extractive, y compris l'industrie du diamant, fonctionnant au mépris des normes environnementales et sociales ;
- 8) L'insécurité sur les sites miniers à travers le recours aux forces de sécurité qui brutalisent les citoyens pour « protéger » les entreprises ; et
- 9) Une approche faible, non globale et non inclusive de la coordination de l'approche régionale MRU ;

RECOMMANDATIONS

C'est pourquoi nous, les organisations membres de la Coalition de la société civile du Processus de Kimberley de l'Union du fleuve Mano, notant qu'il est impératif de continuer à faire avancer la Coalition, recommandons ce qui suit :

- 1) Que les gouvernements des pays de la CEDEAO reconnaissent que les communautés sont propriétaires de leurs terres et, par extension, sont également propriétaires des minéraux présents sur et sous leurs terres ou sols. Il est donc nécessaire de réformer toutes les législations dans la région de la CEDEAO pour donner aux communautés locales la copropriété des minéraux situés sous ou dans le sous-sol ;
- 2) Que les gouvernements des pays de la CEDEAO établissent comme principe directeur la participation et l'implication pleines et actives des communautés dans la gestion des diamants et autres minéraux à tous les niveaux ;
- 3) Que les acteurs de la société civile travaillant dans le secteur des ressources naturelles dans la CEDEAO adoptent une POLITIQUE, STRATÉGIE et CAMPAGNE en faveur de la reconnaissance des droits de propriété ET DES DROITS MINÉRAUX des communautés dans les zones minières ;
- 4) Que la Coalition entreprenne une étude pour évaluer le degré d'implication des communautés dans la gouvernance et la gestion des diamants et autres minéraux ;
- 5) Que la Coalition réalise une étude diagnostique sur l'état de mise en œuvre des principes et exigences du MRU, du KP en matière de gouvernance minière et spécifiquement de gouvernance diamantaire ;
- 6) Que la Coalition élabore un **CADRE D'ORIENTATION** pour définir des axes de réflexion sur une stratégie et un plan de plaidoyer pour améliorer la gouvernance des diamants au niveau du Secrétariat de l'UMR, de la CEDEAO et d'autres institutions régionales pertinentes ; et
- 7) Qu'aux fins de mise en œuvre de certaines des recommandations ci-dessus, un comité ad hoc inclusif soit créé, composé d'UN représentant de chacun des quatre (4) pays membres de la MRU, avec pour objectif :
 - a) Travailler au renforcement du cadre juridique au niveau des autorités du KP en vue d'améliorer la participation et l'implication des communautés locales et l'intégration du genre/des femmes ;
 - b) Renforcer les capacités communautaires à travers l'intensification des campagnes d'information, de formation et de sensibilisation ; et
 - c) Utiliser le mécanisme de défense de l'intérêt Public, tel que PILIWA (Public Interest Lawyering Initiative for West Africa) pour défendre les droits des communautés et mieux prendre en compte leurs aspirations.

Fait à Grand-Bassam, Côte d'Ivoire, le 24 avril 2024